

Compte rendu Conseil d'Administration Conseil Français des Confréries



Conseil d'Administration du 12 Juin 2018 à CHAMPLAY / VINEUIL

Auvergne (3)

Michel LAVERGNE

Jean-Louis PIGNOT

Yolande BERZOSAS

Centre (5)

Solange MOREAU-MASSENAVETTE

Edmond-Louis SIMONEAU

Alain SENECHAL

Vincent De LUCA

Jean SAVARIT

Bourgogne -Franche Comté (1)

Christian POYER

Ile de France (1)

Michel DEVOT

Grand Est (4)

Laurent GANGLOFF

Annie GARNIER

Jean-Pierre ROUSSEL

Monique PETIT (pouvoir à J-P ROUSSEL)

Hauts de France (2)

Serge BUCHARD

Philippe HAELTERMAN

Alain SURET

Normandie (1)

Jean-Paul GROSSIER

Pays de Loire (3)

Jean-Paul BASSET

Jean RUAULT (pouvoir à Solange MOREAU-MASSENAVETTE)

Henri-Pierre GAUTHIER

Excusés: (6)

M-C PENNENGER

Robert PAGES

Geneviève ESTIOT

Georges JEGOU

Gérard PELLIGRINI

Daniel BERTHELOT

Absents (6)

Marc MAINFONDS

Serge RENOUARD

Philippe JOUVIN

Ruben MARTINOVSKY

Jacky HAIM

Eliane IMBERT

Avant l'ouverture de la réunion Jean-Pierre avise les participants de l'enregistrement de la réunion pour uniquement lui faciliter le C.R et éviter les oublis.

Solange MOREAU-MASSENAVETTE remercie les représentants de leur présence.

Avant de donner la parole aux représentants afin qu'ils se présentent étant donné qu'il y a des nouveaux membres ce jour, elle nous précise qu'Alain GOURMANEL, suite à des problèmes de santé, ne peut plus assumer sa "charge" et

a demandé à Jean-Paul GROSSIER avec l'aval des autres Confréries de lui succéder. Tour de table pour les nouveaux membres qui se présentent Jean-Paul GROSSIER est le premier à prendre la parole, suivit de Christian POYER, Président de l'Ambassade de Bourgogne-Franche Comté Grand-Maître de la Confrérie de la Moutarde de Dijon. Avant de passer la parole Alain SENECHAL Président de l'Ambassade de la Région Centre Val de Loire qui va présenter les nouveaux membres dont certains issus de Confréries qui ne sont pas à jour de la cotisation 2018. Elle souhaite que lors de C.A. nous ne sommes pas là pour polémiquer mais pour faire avancer le Conseil Français des Confréries. Il s'est passé certaines choses dans "ma" Région Centre et je le regrette et tout ce qui s'est passé avant je ne veux plus en entendre parler, nous devons avancer car nous sommes là pour travailler main dans la main en toute amitié.

Jean-Pierre intervient en précisant que le Conseil d'administration du 28 Avril dernier a entériné le fait qu'il y a deux Groupements dans la Région Centre Val de Loire, et nous n'avons pas à y revenir.

Michel LAVERGNE abonde dans ce sens précisant qu'en l'état de "nos" Confréries, il faut faire attention aux choses que l'on fait. Nous ne sommes pas là pour se chamailler mais pour travailler dans la bonne humeur.

Intervention d'Alain SENECHAL : Effectivement il y a eu une élection on va un peu oublier tout cela, c'est vrai que c'est très désagréable, c'est extrêmement embêtant (j'avais un autre mot pour ça) ça met tout le monde mal à l'aise, ce n'était pas le but. Ce qui a été fait a été fait en fonction de texte qui apparaisse dans les statuts du C.F.C. et dans des règles démocratiques. Au jour d'aujourd'hui voici les personnes qui sont élues comme membres du C.F.C. à savoir : Vincent DE LUCA , Jean SAVARY et Serge RENOARD qui est absent ce jour (suite aux intempéries, il ne pouvait être avec nous). Il y a aussi Monique DE LUCA qui accepte d'être suppléante.

Suivent dans les présentations: Laurent GANGLOFF des Sénatus Singularis Porcus Porceletarum, Président de la Fédération Régionale des Confréries du Grand Est,

Philippe HAELTERMAN de la Ficelle Picarde Amiénoise,

Jean-Louis PIGNOT , Yolande BERZOSAS. Michel LAVERGNE Président de l'Union des Confréries d'auvergne.

Annie GARNIER Confrérie des produits du Pissenlit Vice-présidente de la F.R.C.G.E. . Jean-Pierre ROUSSEL Secrétariat (s) des Rognons Blancs, de la F.R.C.G.E et du C.F.F. (oui je sais je cumule)

Henri-Pierre GAUTIER (2ème cumulard) Trésorier (s) vigneron du bellay de l'Ambassade des pays de la Loire et du C.F.C..

Alain SENECHAL Président de l'Ambassade de la Région Centre Val de Loire, Vincent De LUCA, G-M de la Confrérie de mangeux d'esparges de Sologne, nouvellement élu membre au C.A. se présente.

Solange demande à Jean SAVARY dont la Confrérie n'est pas à jour de la cotisation 2018 de se présenter.

Alain SENECHAL intervient pour préciser que la confrérie est belle et bien à jour de la cotisation mais que le trésorier de l'ambassade n'a pas fait le transfert vers le trésorier du Conseil.

Intervention de Vincent DE LUCA qui déclare "Solange voulait passer dessus, mais il n'empêche que dans les statuts il est dit que la cotisation du C.F.C. doit être réglée avant le 31 Décembre" Solange intervient pour calmer le débat qui aurait tendance à dévier. Jean SAVARY de la Commanderie du Fromage de Sainte Maur de Touraine se présente. Michel DEVOT Confrérie Saint Grégoire qui déclare si vous voulez faire table rase du passé, il faut proposer des projets d'avenir. Puis il nous parle des projets de COCORICO (groupement Ile de France).

Prise de parole d'Edmond-louis SIMONEAU.

Serge BUCHARD Président de l'Ambassade des hauts de France prends la parole pour présenter son Ambassade ainsi que la prochaine Assemblée Générale qui se déroulera le 16 Mars 2019 à TOURCOING. Il passe la parole à la confrérie de l'ordre du poireau

Jean-Paul BASSET Confrérie des Gastronomes Barbus

Approbation du C.A du 28 Avril 2018 Jean-Pierre n'ayant pas reçu de remarque dans les 15 jours après l'envoi du compte rendu de ce C.A. il repose la question afin de savoir s'il y a des remarques. Sans réponse le compte rendu est mis au vote : contre 0 abstention 0 adopté à l'unanimité.

Le point sur les cotisations. Henri-Pierre précise que hier soir 244 cotisations dont 19 nouvelles. Fin 2017 nous en avions 290.

N°1: L'Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries de l'Année N se déroule entre le 15 mars et le 15 Juin de l'Année N + 1. Elle étudie, en priorité, les rapports: moral, d'activités et financier de l'Année N.

N°2: Les groupements régionaux qui souhaitent adhérer au Conseil Français des Confréries versent une cotisation annuelle en leur nom propre. Cette cotisation est identique à celle d'une confrérie et représente l'engagement moral du Groupement Régional.

N°3: Pour pouvoir voter à l'Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries (C.F.C.) de l'année N, les Groupements Régionaux et les Confréries doivent être adhérents au titre de l'Année N et donc à jour de leur cotisation au titre de l'Année N, au 31 décembre de l'Année N (Pour être clair pour pouvoir avoir un droit de vote, à l' A.G de 2019, la confrérie doit être à jour de la cotisation 2018 au 31 Décembre 2018)

N°4: Les représentants des Groupements Régionaux sont désignés (élus) sous leur responsabilité, par les Groupements Régionaux avant le 31 décembre de l'Année N pour l'Année N+1. Le nombre de représentants est défini par les statuts du Conseil Français des Confréries. (Il en résulte que pour pouvoir prendre part à un C.A. en 2019 le représentant d'un groupement devra avoir sa Confrérie à jour de la cotisation 2019).

N°5: Le représentant des Confréries Indépendantes, dans chaque région, est élu, dans chaque région par les Confréries Indépendantes lors d'un scrutin organisé sous le contrôle du C.F.C... Cette élection devant intervenir entre le 15 et le 31 janvier de l'Année N pour l'Année N. L'existence d'un représentant pour une région est définie pas les statuts du C.F.C. (dés qu'il y a au minimum 5 confréries indépendantes adhérentes, le C.F.C. les mets en relation afin qu'elles désignent un(e) représentant(e) titulaire et un(e) représentant(e) suppléant (e).)

N°6: Si la condition d'existence d'un représentant est réunie, chaque Confrérie Indépendante désigne un électeur (par son adresse courriel) et éventuellement un candidat avant le 10 janvier de l'Année N. Si aucun candidat n'est désigné dans la région concernée, il n'y aura pas de représentant.

N°7: Le C.F.C. crée un fonds de soutien à l'action des Groupements Régionaux. Pour l'Année N, ce fonds est alimenté par un montant de 20% des cotisations perçus pour l'Année N-1.

N°8: Au titre de l'année N, le C.F.C. peut accorder son soutien à un maximum de 4 Groupement Régionaux (pas de saupoudrage) et l'aide accordée à un Groupement Régional ne peut pas être supérieure à 25% du fond annuel (pas de favoritisme. Les "candidats devront fournir un dossier complet accompagné d'une lettre de motivation qui revêt un caractère exceptionnel).

N°9: Un Groupement Régional ne peut pas recevoir une aide deux années consécutives. (sachant qu'il y a environ 12 groupements, en fait cela reviendrait à une aide tous les 3 ans)

N°10: Le montant des aides non accordées au titre de l'Année N est reportée sur l'Année N+1

N°11: Le Groupement Régional recevant une aide s'engage à mettre en relief l'action du C.F.C.

N° 12: Les statuts et règlement intérieur du C.F.C. seront adoptés, si nécessaire, pour appliquer les précisions adoptées. 1h 47' 20" revoir 1h 50' 00"

Concernant la création d'un fonds de soutien (points 6 - 7 - 8 et 9) ils sont mis au vote. Contre: Jean-Paul GROSSIER - Abstention: Jean-Paul BASSET et Christian POYER.

Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries du 28 Avril 2018. Annie GARNIER Vice-présidente de la Fédération Régionale des Confréries du Grand Est, nous fait un bilan net et précis des comptes avec un excédent. Christian POYER demande pourquoi le Conseil verse une aide à un groupement de Confrérie qui organise une manifestation régionale et qu'il n'aide pas une Région qui organise l'Assemblée Générale du dit Conseil? Réponse d' Annie GARNIER "tout simplement parce-que nous n'avons pas demandé . Nous avons fait un budget prévisionnel et au vu de celui-ci, nous n'avons pas jugé utile de faire une demande. (dans la logique, lorsque vous faite un chapitre, vous calculez le prix de revient de votre manifestation puis vous fixez un prix) et bien c'est ce que nous avons fait. Solange intervient expliquant qu'il a quelques années, "la Normandie qui souhaitait organiser l'Assemblée Générale à DEAUVILLE demandait au Conseil Français des Confréries 30000€. Michel DEVOT intervient ce qu'il souhaite, c'est que lorsqu' il y a une grande manifestation Régionale, le Conseil soit partenaire en versant "une subvention" il devient alors partenaire. Intervention de Michel LAVERGNE qui déclare: "cela veut dire que dans toutes les publicités que tu feras, il y aura l'emblème du Conseil Français des Confréries (lire le Logo du Conseil Français des Confréries)

. Solange notre Présidente nous fait part d'un Mail en date du 23 Mai qu'elle a reçu de Mme Clémence HENROT Chargée de projet auprès du Commissariat Général de la Fête de la Gastronomie Gout de France (C.G.F.G.G.F.), manifestation qui se tiendra cette année les 21 - 22 - 23 Septembre autour du gout dans tous ses sens. Précisant qu'en 2017 de nombreuses Confréries ont encore rejoint notre événement mettant en avant les terroirs et le savoir

faire. Le C.G.F.G.G.F. souhaiterait vivement développer ces initiatives en fédérant des Confréries, l'occasion de faire découvrir une Région et ses spécialités lors d'un moment festif et convivial en ce sens le C.G.F.G.G.F. souhaite échanger avec le C.F.C. sur une éventuelle coopération. Et de préciser que la Fête de la Gastronomie Gout de France et un projet porté par le Ministère de l'Economie et des Finances depuis 2011 en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ce rendez-vous annuel est l'occasion de promouvoir notre patrimoine gastronomique, ses métiers ses savoir faire, il consiste à se rassembler autour d'événements conviviaux et pédagogiques Pic nique, Banquets, dégustations, démonstrations, conférences, portes ouvertes Dès 2018 l'événement change d'appellation pour se nommer Gout de France. Le plan d'action gouvernemental Gout de France annoncé par le Président de la République le 27 Septembre dernier a vocation à faire rayonner à l'International l'excellence de la gastronomie et à soutenir sur nos territoires une alimentation saine, locale et éco-responsable. L'événement évolue ainsi tout en conservant ses valeurs fondatrices. Les Objectifs: valoriser les activités, les savoir faire, donner plus de visibilité aux différents acteurs grâce à de nombreux partenariats médias et aux réseaux sociaux créer de nouvelles dynamiques, vivre et partager une belle expérience. Mme Clémence HENROT souhaiterait prendre un rendez vous téléphonique ou nous recevoir au Ministère de l'Economie et des Finances

Solange à fait une réponse en précisant qu'elle nous ferait part de ce courriel ce jour lors de notre réunion. Mme Clémence HENROT a alors proposé que lors de notre réunion, Mr Jean-Jacques PINET puisse être présent, ce que notre Présidente a accepté. Hors hier soir (le 11 Juin) un mail précisait que Mr PINET ne serait pas présent car les horaires de train ne correspondaient pas.

De longs échanges sur ce que l'on devrait faire. Il en ressort que le Conseil va prendre attache avec le Commissariat Général de la Fête de la Gastronomie. Le Conseil demande que les Groupements ou les confréries qui organisent une manifestation qui entre dans le cadre de la Fête de la Gastronomie fassent remonter les informations qui vont dans ce sens afin que les Conseil soit au moins au courant et puisse à son tour faire remonter l'information vers Bercy. Il est précisé que les Confréries peuvent s'inscrire directement sur le site dédié à cette manifestation. Les coordonnées sont sur le site du Conseil Français des Confréries.

Le Bureau du Conseil informe les membres du Conseil d'Administration que ce matin il a été évoqué la domiciliation du siège social du Conseil Français des Confréries. Actuellement il est situé Maison des associations 46 ter rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS. Hors il a été constaté que le courrier qui arrive à cette adresse n'est pas toujours relevé puisque personne du bureau ne réside dans cette agglomération. Un transfert facturé par la poste pour une durée de 6 mois n'est pas renouvelable. Le bureau propose de faire le changement pour que le dit siège social soit situé chez le ou la président (e) . Intervention de Christian POYER qui nous fait par d'un courrier émanant du Groupe Eiffage constructeur de la Cité de la Gastronomie de DIJON, adressé à Mr le Maire de DIJON l'informant de l'ouverture d'une boîte postale au nom du Conseil National de Confréries de France. Dans un premier temps dans la semaine à venir la poste doit ouvrir cette boîte au nom d'EIFFAGE puis elle pourrait être mise au nom du Conseil Nationale des Confréries. Cette boîte pourrait fonctionner pendant les travaux. EIFFAGE se chargerait de réexpédier le courrier à la présidente actuelle. Un débat animé sur le bien fondé de cette domiciliation à la Cité de la Gastronomie de DIJON. Intervention de Jean-Pierre ROUSSEL qui demande **pourquoi privilégier une Cité plus qu'une autre**. Le prochain Conseil d'Administration se tiendra le 16 Octobre à CHAMPLAY 36110 VINEUIL, nous prendrons une décision ce jour là, nous avons le temps d'y réfléchir et de venir avec des idées.

Serge BUCHARD nous présente l'ébauche du programme de la prochaine Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries qui se déroulera le Mars 2019 à TOURCOING profitant de la parade des Géants (30 Géants).

Intervention de Christian POYER qui nous informe de la mise sur pied de la Vallée Mondiale de la Gastronomie qui couvrirait la Bourgogne-Franche Comté, l'Auvergne et Rhône Alpes.

Intervention de Jean-Louis qui souhaiterait que nous prenions attache avec un service juridique pour le besoin des confréries (qui pourrait aider à régler les différents litiges ou problèmes qu'une confrérie pourrait rencontrer

Intervention de Vincent DE LUCA. Si nous sommes en démocratie j'aurais 3 questions à poser et une proposition.

La première si j'ai bien lu le bulletin la création d'une nouvelle entité (nouveau groupement) dans les régions qui ont augmenté il existe en France deux Régions qui n'ont pas augmenté c'est la Corse et le Centre pourtant dans le Centre il va y avoir une nouvelle entité (nouveau groupement)

La deuxième, si j'ai bien compris cette entité (ce nouveau groupement) fait payer 18 euros qu'elle reverse entièrement au Conseil Français des Confréries. Comment vit-elle ? d'où vient l'argent ? est-ce qu'elle a la poule aux œufs d'or ?

La troisième, c'est au sujet du renouvellement des membres du bureau. Quand fait-on appel pour les candidatures ? quels sont les délais pour s'inscrire ? Qui peut s'inscrire ? Pourquoi un bureau élu pour 3 ans n'est pas renouvelable par tiers tous les ans ? Ce qui m'étonne. Pourquoi il n'y a pas une présidence tournante par région puisque dans le bureau il a des personnes de plusieurs régions.

La proposition: On a malheureusement eut des orages qui ont détruits à plusieurs endroits des vignobles Est-ce que le C.F.C. ne pourrait pas demander à toutes les Confréries Vineuses de France d'offrir un carton de 6 bouteilles ou 12 s'ils le veulent pour une vente aux enchères qui serait faite au profit de quelques vigneronns. Cette vente aux enchères pourrait être faite à la Cité de la Gastronomie de DIJON en demandant au commissaire-priseur qui fait les ventes à BEAUNE, ou la veille du symposium à BERCY avec le spécialiste de vente de vins sur PARIS.

Ce pourrait être une action du Conseil Français des Confréries, Si l'on arrive à monter cela on passerait dans les journaux papiers ou télévisés ainsi que les radios. Ce serait une manifestation caritative qui mettrait en valeur les Confréries. Je ne dis pas que c'est facile mais je dis qu'il faut faire vite et cela mériterait que l'on y pense et qu'on le fasse.

Intervention d'Henry-Pierre qui déclare que l'Ambassade du Centre pourrait être porteur du sujet et demander le soutien du Conseil Français des Confréries.

Vincent DE LUCA intervient à nouveau en ces termes:" Alors encore une fois le Conseil Français des Confréries fait tout . . . mais c'est aux Ambassades et aux Confréries de faire.

Prochaine réunion du Conseil d'Administration le 16 Octobre 2018 à CHAMPLAY / VINEUIL 36110

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions prises lors du Conseil d'Administration du Conseil Français des Confréries du 12 Juin 2018 à CHAMPLAY/VINEUIL, doivent être sous peine d'échéance, être introduite par les opposants ou défaillants dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification par mail des d"cions qui leur est faite à la diligence du bureau.

Solange MOREAU-MASSENAVETTE

Présidente

(original signé)

Jean-Pierre ROUSSEL

Secrétaire

(original signé)